

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 01 février 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de PAYZAC premier février deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 25 janvier 2022

Date de l'affichage : 25 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Etait invité : François COULANGE, Maire de Payzac

Participaient à la réunion : Bruno CHEROUX, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Josy LAURENT

**Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement – alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc - actualisation
CS202202008**

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération CS202103004 une autorisation de programme et crédits de paiement a été ouverte pour le projet d'alimentation de nouveaux quartiers sur Malbosc.

Les crédits de paiement prévus au budget 2021 n'ont pas tous été utilisés, il convient de mettre à jour l'AP/CP pour inscription budgétaire 2022.

Le Président présente la mise à jour de l'AP/CP 2021-02 :

N°AP	Libellé	Montant AP HT	CP 2021 HT	Réalisé 2021 HT	RAR 2021 HT	CP 2022 HT	CP total 2022 HT
2021-02	Alimentation Malbosc	1 565 344,50 €	137 500 €	13 926,13 €	123 573,87 €	797 844,50€	921 418,37€

CP 2023 630 000 €

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider la mise à jour de l'AP/CP 2021-02 telle que présentée et autorise Mr le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 tels que proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

